

EXPE-CT

Programme de valorisation de l'expérience des collectivités territoriales

Promu
par



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation
pour l'action extérieure
des collectivités territoriales**

Vous souhaitez mettre une thématique prioritaire de votre collectivité au cœur de votre action internationale ? La labellisation EXPE-CT est faite pour vous !

Le **programme EXPE-CT** permet aux **collectivités territoriales** ou aux **associations d'élus** de **valoriser leur expertise et leur savoir-faire dans un domaine donné**, en réalisant des missions de courte durée d'experts territoriaux à l'étranger.

Pourquoi une labellisation EXPE-CT ?

- S'engager à l'international dans des **projets ponctuels, cadrés, et financés par le Ministère**
- **Promouvoir à l'international** les compétences et savoir-faire des collectivités et associations d'élus françaises
- **Répondre aux demandes précises des collectivités territoriales étrangères**
- **Développer les coopérations décentralisées** dans les pays où les collectivités françaises sont peu présentes

Exemples de thématiques labellisées, au cœur des grands défis mondiaux



Agriculture et
développement
rural



Jeunesse et
genre



Patrimoine



Aménagement
du territoire,
urbanisme et
transports



Renforcement
des capacités



Environnement,
climat et
biodiversité



Comment fonctionne ce dispositif ?

1. Labellisation de la collectivité territoriale ou l'association ayant une expertise reconnue

Après candidature, la labellisation peut s'obtenir sur la base d'une expertise démontrée par la collectivité sur son propre territoire, ou dans des actions de coopération décentralisée menées auparavant. Les collectivités territoriales, ou les associations d'élus, acceptent de travailler avec le MEAE dans le cadre des missions qui pourront leur être proposées.

2. Préparation et exécution d'une mission d'expertise

Le but est de répondre, sur place, à un besoin exprimé par une collectivité étrangère, par l'envoi d'experts territoriaux, pour une durée déterminée. Ces besoins sont relayés par les ambassades de France sur place.

3. Evaluation et capitalisation, après le retour de mission

Remise d'un rapport de mission, dans les 2 mois suivant le retour en France.

Quand et comment candidater à une labellisation ?

Les dossiers peuvent être soumis à la DAECT à tout moment, qui les examinera au fur et à mesure.

Toutes les informations sur le programme **EXPE-CT**, ses **modalités** et son **règlement**, sont à retrouver sur le site de [France Diplomatie](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france-diplomatie), dans l'onglet « Action extérieure des collectivités territoriales ».

Contacts : Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

57, Boulevard des Invalides, 75007 PARIS

01 43 17 62 64 - secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr

Mme. Anne-Marie MEVEL REINGOLD - chargée de mission, en charge du programme EXPE-CT

01 43 17 62 61 - anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr